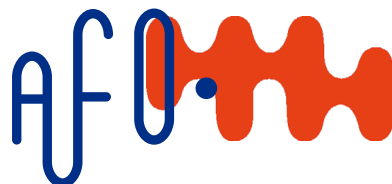


# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 juin 2023



## ***Unanimes ! la manifestation qui rend leur place aux compositrices***

# Unanimes!

Avec les compositrices

*Unanimes !* est une initiative nationale dédiée à la promotion des compositrices et de leur répertoire. Elle se déroulera durant la saison 2023-2024 et mobilisera l'ensemble des membres de l'AFO et ses partenaires autour de trois objectifs principaux :

- **Permettre au public la (re)découverte d'un patrimoine musical oublié**
- **Soutenir la création contemporaine et la diffusion des œuvres de compositrices**
- **Encourager les jeunes générations à embrasser une carrière dans la composition**

4% des œuvres programmées en concert par les orchestres symphoniques durant la saison 2020-2021 sont l'œuvre d'une compositrice. Ce chiffre issu de l'enquête AFO sur [la représentation des femmes au sein de la programmation des orchestres \(2020-2021\)](#) est sans appel : une partie du répertoire symphonique est quasiment absente de la programmation des orchestres.

Face à ce constat et conformément à notre engagement, affirmé dans [la Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des orchestres et opéras](#), l'Association Française des Orchestres lance *Unanimes !*

# **Unanimes ! : une manifestation, trois volets**

## **Le label *Unanimes !***

**Objectif** : permettre au public la (re)découverte d'un matrimoine musical oublié

Appliqué sur tous les supports de communication des orchestres, il met en lumière les œuvres de compositrices au sein de leur programmation. Ces œuvres sont répertoriées dans un agenda sur le site internet de l'AFO (mise en ligne en septembre 2023).

## **Le concours de composition européen – en partenariat avec l'Orchestre national du Capitole de Toulouse**

**Objectif** : soutenir la création contemporaine et la diffusion des œuvres de compositrices

L'AFO, en partenariat avec l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, organise le premier concours de composition européen à destination des compositrices.

Pour cette première édition, deux œuvres d'une durée de 7 à 10 minutes seront récompensées : une œuvre pour grand orchestre symphonique et une œuvre pour orchestre de chambre.

Les œuvres finalistes seront créées par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse lors de la finale publique du concours le 13 septembre 2024 à l'Auditorium Saint-Pierre des Cuisines de Toulouse. La finale sera diffusée par France Musique.

Candidatures sur [muvac](#) jusqu'au 31 août 2023.

## **Le programme de mentorat – en partenariat avec la Maison de la Musique Contemporaine, l'Orchestre Français des Jeunes et avec le soutien de la Sacem**

**Objectif** : encourager les jeunes générations à embrasser une carrière dans la composition

Le programme de mentorat s'adresse à tous les élèves intéressés des classes de composition et des établissements spécialisés de l'enseignement initial au niveau supérieur.

Organisé comme un parcours de découverte et de familiarisation avec l'orchestre, il offre un accès privilégié à l'orchestre à ces jeunes artistes durant toute la saison 2023-2024.

Il se décline à l'échelle locale et nationale selon des modalités différentes :

- Les dispositifs locaux : Fruit d'une collaboration entre les orchestres participants et les conservatoires partenaires, leurs modalités de mise en oeuvre peuvent varier d'un territoire à l'autre.
- Le dispositif national : Les élèves dont les projets sont les plus avancés ont accès, sur sélection, à un dispositif de mentorat national. Paritaire, ce programme de mentorat met davantage l'accent sur la professionnalisation avec des ateliers individuels et collectifs conduits par la Maison de la Musique Contemporaine, l'Orchestre Français des Jeunes et l'AFO.

## Ils sont Unanimes !

Soutenu par



**anescas**



## L'Association Française des Orchestres

L'Association Française des Orchestres (AFO) est l'organisation professionnelle des orchestres depuis 2000. Créée à l'initiative des orchestres permanents, avec le soutien de la DGCA – ministère de la Culture, l'AFO a pour mission la valorisation et la promotion des musiques de patrimoine et de création ainsi que ses interprètes comme relevant du service public de la culture, au service de l'intérêt général.

Observatoire de la profession, organisme de formation et instance de représentation, l'AFO accompagne et fédère un large réseau d'acteurs – dont ses 42 membres – autour d'enjeux primordiaux pour la profession. Porte-parole de la profession, elle contribue à la définition d'une politique culturelle pour la musique symphonique en France et en Europe.

### Contact presse :

Morganne Dreux

Chargée de communication

Mail : [mdreux@france-orchestres.com](mailto:mdreux@france-orchestres.com)

Tel : 0184256837